

RCS : LE HAVRE  
Code greffe : 7606

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LE HAVRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 00727  
Numéro SIREN : 808 630 875  
Nom ou dénomination : 2AB

Ce dépôt a été enregistré le 15/03/2021 sous le numéro de dépôt A2021/000980

**2AB**  
Société par actions simplifiée  
au capital de 1 000 euros  
Siège social : 12 bis Hameau de Guernesey, 76400 EPREVILLE  
-----  
808 630 875 RCS LE HAVRE

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE  
DU 14 FEVRIER 2020**

L'an deux mille vingt,

Le 14 février,

A 19 heures,

Les associés de la société 2AB se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 12 bis Hameau de Guernesay 76400 EPREVILLE, sur convocation faite à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Sont présents :

Monsieur Alexandre BENARD, titulaire de 490 actions en pleine propriété,  
La société BIRUDO, représentée par son Président, Monsieur Stéphan GOSSE, titulaire de 510 actions en plein propriété,

L'Assemblée est présidée par Monsieur Stéphan GOSSE, représentant de la société BIRUDO, associée nommée par l'Assemblée en l'absence du Président.

Monsieur Alexandre BENARD est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 1000 actions sur les 1000 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

### **ORDRE DU JOUR**

- Lecture du rapport du Président,
- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Rémunération du Président,
- Exonération du préavis de 6 mois du Président,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

#### **PREMIERE RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur Aymeric MATEUF de son mandat de Président à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Président, pour la durée restant à courir jusqu'à l'expiration de la Société :

la société BIRUDO, société à responsabilité limitée au capital de 169 000 euros, dont le siège social est 9848 rue Gustave Eiffel - Espace Leader, 76230 BOIS GUILLAUME, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 841 114 242, représentée par Monsieur Stéphane GOSSE, gérant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

#### **DEUXIEME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale décide que la société BIRUDO ne percevra aucune rémunération mais pourra prétendre au remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

#### **TROISIEME RÉOLUTION**

L'Assemblée Général prend acte du souhait de Monsieur Aymeric MATEUF de ne pas faire son préavis de 6 mois prévu par les statuts suite à sa démission de ses fonctions de Président et l'exonère dudit préavis. Son mandat prend donc fin à l'issue de la présente assemblée marquant ainsi la fin de ses responsabilité en tant que Président au sein de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

#### **QUATRIEME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

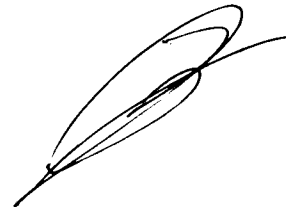
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président  
Stéphan GOSSE

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Stéphan GOSSE', written vertically.

Le secrétaire  
Alexandre BENARD

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Alexandre BENARD', written horizontally.